

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
21 juin 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le **29 JUIN 2023**
ID : 085-218501641-20230627-202306068-DE

Délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2023 N° 2023.06.068

Objet : Tarifs communaux – Restauration scolaire / Croq'loisirs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BIDEAU Jean-Philippe, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, AURY Martine, SEVA Jocelyne, RIVALIN Jacky, LAMBERT Dominique, DE MONTI de REZÉ Thierry, FIEVRE-SAMAKÉ Sarah.

Excusés : BAUD Michel qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul
BARD-MARTINET Elisabeth qui a donné pouvoir à BERTRAND Jimmy
NAULET Fabrice qui a donné pouvoir à BIDEAU Jean-Philippe
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à ROUSSEAU DUMARCET Dominique
SIEGFRIED Audrey qui a donné pouvoir à QUEUDEVILLE Danielle
BUTON Claire qui a donné pouvoir à AURY Martine
BERTHOMÉ Joël, LAIDIN Daniel

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
Jocelyne SEVA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2022.06.047 en date du 28 juin 2022 par laquelle l'assemblée délibérante avait fixé les tarifs des repas du restaurant scolaire et du centre de loisirs « Croq'loisirs ».

Il informe que la Commission Affaires scolaires qui s'est réunie le 8 juin 2023 a décidé de proposer une augmentation du prix des repas tel qu'il suit et précise que le repas est facturé à la commune 4,17 € TTC (hors frais de structure et de personnel).

Restaurant scolaire	Proposition de tarifs à compter du 04/09/2023
Repas enfant inscrit	3,65 €
Repas enfant occasionnel	4,26 €
Repas adulte régulier	5,27 €
Repas adulte occasionnel	8,11 €

Restaurant Croq'loisirs	Proposition de tarifs à compter du 04/09/2023
Repas enfant de la commune ou scolarisé dans la commune	3,65 €
Repas enfant extérieur et non scolarisé dans la commune	5,61 €
Repas adulte régulier	5,27 €
Repas adulte occasionnel	8,11 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 4 septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

29 JUN 2023

LOW

ID : 085-218501641-20230627-202306068-DE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé : les membres présents.

Pour copie conforme, en mairie,

Le vingt-sept juin deux mille vingt-trois.

Maire, Raoul GRONDIN



Signé électroniquement par :

Raoul Grondin

Date de signature : 29/06/2023

Qualité : Maire de Notre Dame de Monts